

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019**  
**DELIBERATION N° 16**

L'an deux mil dix neuf, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 20h35), M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ (jusqu'à 22h40), ARCOUET, SALANNE, Mme MEYZENC (à partir de 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h40), Mme CANDILLIER (à partir de 20h15), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 22h20), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Le Maire*

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme BISAUTA par M. SOROSTE (à partir de 20h35), M. UGALDE par Mme LAUQUE, M. AGUERRE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h40), Mme TAIEB par M. MASSONDE, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 20h15), Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET, M. ETCHETO par Mme CAPDEVIELLE (à partir de 22h20), Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 22h20).

**Absents :** M. POCQ (à partir de 22h40), Mme PICARD-FELICES (à partir de 22h20)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de Mme Castel*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – DIDAM – Vente de produits liés aux expositions – Fixation des tarifs.

Fort d'une programmation grand public attractive autour de la photographie contemporaine, le DIDAM connaît une fréquentation importante depuis trois saisons. Cette visibilité publique s'est renforcée en 2018 par le développement d'une médiation spécifique en direction des publics scolaires et associatifs et par l'ancrage de partenariats récurrents avec les institutions culturelles locales et régionales.

Disposant d'un budget annuel de 60 000 € alloué par la Ville pour l'équipement de la structure et la mise en œuvre des expositions, le DIDAM bénéficie également d'un soutien en mécénat de Suez Groupe à hauteur de 20 000 €.

Pour soutenir les activités artistiques et culturelles de cet espace par des financements complémentaires, la Ville souhaite proposer à l'accueil du DIDAM une vente de produits dérivés des objets de communication des expositions, ainsi que des publications et catalogues liés à chaque projet. Pourront ainsi être proposées dès la saison 2019 des ventes d'affichettes, de cartes postales reproduisant des œuvres, de marques-pages et de publications artistiques.

Afin de favoriser le plus grand nombre, des tarifs cohérents et accessibles seront proposés :

- posters exposition : 5 € ;
- cartes postales et marques-pages : 2 € l'unité ;
- publication/catalogues : prix fixés avec les éditeurs dans une fourchette allant de 15 à 50 € ;
- sacs customisés avec tissus de récupération issus des kakémonos des expositions estivales et hivernales : 10 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs détaillés ci-dessus.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne